

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2922

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 29

I. – À la deuxième phrase de l’alinéa 3, supprimer le mot :

« qu’ ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« achetés sur le marché ou des dispositifs médicaux à usage unique utilisés en leur sein et »,

les mots :

« que s’ils ont été achetés sur le marché ou »

III. – En conséquence, à la dernière phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« en leur sein »,

les mots :

« par eux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel